

MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 21 juillet 2023
Compte rendu

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un juillet, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 13/07/2023

Présents : RAYNAUD C, PONCHON F, MORIN P, FAYET P, BONNET C, DUPOIS MF, MIGNOT M, GALLET MC, PERISSEL F, FAURE S, ALVES S, DAUPHANT G
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : THUEL S absente excusée ayant donné pouvoir à Claude RAYNAUD, STAELEN J excusé, MONTEIRO H absente.

M. DAUPHAN Guillaume a été élu secrétaire.

Suppression de poste - Modification du tableau des emplois

Vu la loi N° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 24/02/2023, et modifié le 12 mai 2023

Considérant l'arrêté AR2023PERS10 portant la décision d'intégration directe de l'adjoint technique principal 1ere classe au poste d'adjoint administratif principal 1ere classe.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 20 juin 2023

M. le Maire propose au membre du conseil municipal la suppression du poste d'adjoint technique principal 1ere classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1ere classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21 juillet 2023

Nombre de poste	GRADE	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL
1	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	Fonctionnaire	35/35e
1	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Non pourvu	35/35e
1	Adjoint administratif	Stagiaire	35/35e
1	Adjoint animation principal 1 ^e classe	Fonctionnaire	31,39/35e
1	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Fonctionnaire	35/35e
1	Adjoint technique	Fonctionnaire	35/35e
1	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Fonctionnaire	31/35e
1	Adjoint technique	Fonctionnaire	15/35e
1	Adjoint technique	Fonctionnaire	29/35e

Enfance jeunesse – Signature avenants convention territoriale globale

La commune de Luzillat a choisi de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour une période de 4 ans (2021-2024). Des groupes de travail ouverts à tous les élus du territoire ont élaboré le plan d'action pour la période de contractualisation qui pourra être amendé au fil des ans au moyen d'avenants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le maire à signer tous les avenants et autres documents inerrants à la Convention Territoriale Globale (CTG) nécessaires durant la période de contractualisation 2021-2024.

Achat du fonds de commerce

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de vente réalisée par le conseil du cédant ainsi que l'inventaire des biens.

M. le Maire présente également le devis de l'avocat.

Après la signature et la réception des clés il faudra décider des projets pour le bâtiment.

Projet Aménagement d'un espace sportif et ludique : city parc, espace fitness, aire de jeux

M. le Maire explique que les membres de la Commission d'Appel d'Offre MAPA se sont réunis le 3 juillet et le 18 juillet afin d'ouvrir les plis reçus par la commune et les analyser.

M. le Maire présente l'analyse réalisée à l'ensemble des conseillers et explique que la commission a décidé de faire des demandes complémentaires auprès des différents candidats.

Rapport d'assainissement.

M. le Maire explique que la commune a reçu le rapport d'assainissement annuel.

Le rapport montre une évolution positive du traitement des eaux.

Préparation du tour de France féminin.

M. le Maire présente le plan concernant les différentes intersections nécessitant des barrières, établi en corrélation avec la gendarmerie et le département.

M. le Maire présente également la liste des bénévoles mobilisés et définit les carrefours où ils seront postés.

Désordres école primaire :

M. le Maire explique que la commune a reçu un courriel de notre avocat il paraît indispensable d'avoir des devis concernant les travaux devant être réalisés à l'école.

Les devis doivent être réalisés avant le mois de mars 2024.

Questions diverses :

Salle des Fêtes de Luzillat, le toit terrasse fuit à nouveau. La société SARETEC a réalisé une expertise et des recommandations.

Un Food truck va venir s'installer les jeudis soir sur la place de la mairie.

Les barrières du stade seront installées par l'équipe Détours à la fin du mois d'août.

Fait à Luzillat, le 31 Août 2023

Le Maire,
C.RAYNAUD



